VINISTORIA



Vinistoria v8 – Dates d'échéance sur facture

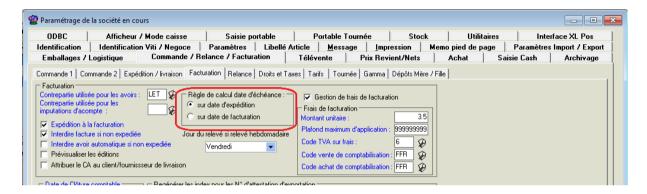
Paramétrages généraux

Référence des dates d'échéances

Le calcul d'une date d'échéance sur Vinistoria peut être réalisé selon trois dates de référence possibles :

- 1) La date d'expédition
- 2) La date de facture
- 3) La date de relevé client

Le choix de calculer une date d'échéance selon la « Date d'expédition » ou la « Date de facture » est en général un choix de société qui ne dépend pas du client que l'on livre. De ce fait ce choix de paramétrage doit être réalisé sur la fiche société :



Le choix le plus courant est d'utiliser comme date de référence la date de facture.

En ce qui concerne le choix de calculer la date d'échéance selon une date de relevé client, c'est un choix qui est déterminé par :

- 1) Le client d'une part
- 2) Le mode de règlement utilisé d'autre part

Sur la fiche client, on va positionner dans l'onglet « Facturation » une périodicité de relevé, ainsi qu'un mode de règlement paramétré pour prendre en compte la date de relevé comme référence :



Les périodicités de relevé utilisables sont « Hebdomadaire », « Décade », « Quinzaine » ou « Mensuel ».

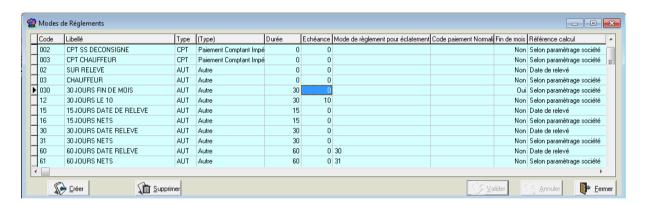
Dans le cas particulier de la gestion de relevés « Hebdomadaires », il est nécessaire de définir le jour de la semaine d'édition théorique des relevés afin de déterminer quelle prochaine date de relevé sera utilisée. Pour cela, le paramétrage société doit être renseigné (par défaut on considère l'édition des relevés le vendredi) :



Paramétrage des modes de règlements clients

Ce paramétrage est accessible au menu « Paramètres », « Codes et libellés » dans l'onglet « Clients », sous-onglet « Codes ».

Le bouton « Modes de règl. » permet d'accéder aux valeurs positionnables sur les fiches clients et fournisseurs.



Les modes de règlements sont définis avec les rubriques suivantes :

Code : code du mode de règlement qui sera positionné sur les fiches tiers

Libellé : Libellé définissant de manière lisible le mode de calcul

Type: Type de mode de règlement cette valeur a une fonction lors de certains

traitements

BAO, EA, EAA, ERF : gestion du type d'effet les de la génération de

paiements électroniques

CPT : BIP + Affichage libellé lors de la saisie sur portable livreur

PRL: Prélèvement SEPA

AUT : Autre, aucune fonctionnalité particulière

Durée : Nombre de jours de décalage par rapport à la date de référence calcul

Echéance : Jour d'échéance s'il doit être fixé (le 10 du mois par exemple sur le code « 12 »). La valeur zéro indique qu'aucune règle n'est définie.

Fin de mois : permet d'indiquer si le calcul doit prendre en compte la fin de mois (exemple sur le code « 030 »)

Référence calcul : permet de définir quelle date sert de référence de calcul, soit celle définie « Selon paramétrage société », soit « Date de relevé ».

Mode de règlement pour éclatement : Utilisé s'il est prévu un éclatement de commande dès lors que la commande contient des alcools et que l'échéance dépasse de plus de 30 jours la date de référence. Dans ce cas, on génère une commande avec ces alcools et on positionne le mode de règlement de remplacement définit ici.

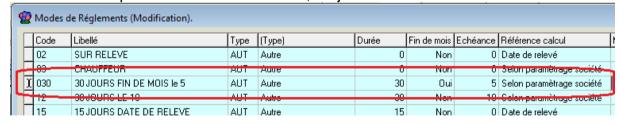
Code Paiement normalisé : permet dans le cadre d'envoi de factures EDI de transmettre un code règlement à la norme EDI compréhensible par les opérateurs.

Les traitements de calcul de date d'échéance prennent en compte les paramètres dans l'ordre suivant :

- On détermine la date de référence (date expédition, date facture ou date de relevé)
- 2) On applique la durée de décalage
- 3) On applique la règle de fin de mois
- 4) On applique la règle d'échéance

Exemple:

Calcul à partir de la date de facture, 30 jours fin de mois le 5



Pour une facture émise le 05/06/2013

- 1) Date de référence = 05/06/2013
- 2) Application de la durée = 05/07/2013
- 3) Application fin de mois = 31/07/2013
- 4) Application règle échéance = 05/08/2013

Exemples de calculs en date de relevé :

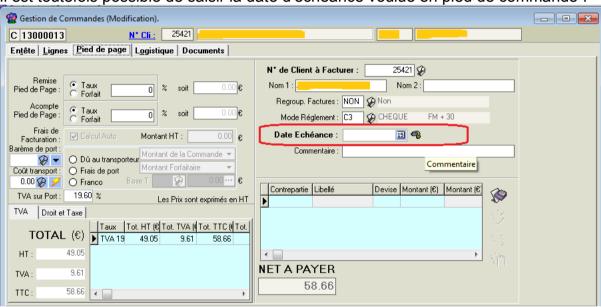
Selon le paramétrage du client (Type relevé et mode de règlement), le calcul des échéances va différer. On considère que la référence de départ est la date de facture.

	Date d'édition du relevé	Mode règlement : 15 jours nets date	Mode de règlement : 15 jours le 20 date
		de relevé	de relevé
Facture émise le 3 février 2013			
Relevé par décade	10/02/2013	25/02/2013	20/03/2013
Relevé par quinzaine	15/02/2013	03/02/2013	20/03/2013
Relevé mensuel	28/02/2013	15/03/2013	20/03/2013
Facture émise le 18 février 2013			
Relevé par décade	20/02/2013	07/02/2013	20/03/2013
Relevé par quinzaine	28/02/2013	15/03/2013	20/03/2013
Relevé mensuel	28/02/2013	15/03/2013	20/03/2013

La gestion de la date d'échéance sur opération commerciale

Par défaut, la date d'échéance est calculée selon les principes décrits dans les pages précédentes.

Il est toutefois possible de saisir la date d'échéance voulue en pied de commande :



Autre possibilité, l'icône située à droite de la date d'échéance permet de calculer celle-ci sur la base de la date de livraison prévue et le mode de calcul prévu dans le mode de règlement.



Cette date peut être modifiée à volonté par la suite.

IMPORTANT : Si une date d'échéance est présente en pied de commande, **celle-ci est utilisée prioritairement pour la facture**, le calcul à partir du mode de règlement n'est plus effectué.

Une fois la facture éditée, il est possible si nécessaire de modifier la date d'échéance sur une facture à tout moment.

Dans l'écran de recherche des factures, en double-cliquant sur une facture on ouvre la pièce et il est possible de modifier l'échéance librement :

